

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Roquefort-la-Bédoule - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019 - Tranche 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Roquefort la Bédoule pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, sans incidence sur l'économie générale du contrat conformément à l'annexe 1.

Toutefois, les modifications conduisent à un rééquilibrage des affectations précédemment votées, conformément à l'annexe 2.

EXTENSION DE LA CRECHE MUNICIPALE

La commune envisage l'extension de la crèche multi-accueil municipale en vue de la création de places supplémentaires pour porter sa capacité à cinquante berceaux.

Le montant global de cette opération, prévue de 2015 à 2017, s'élève à 1 813 415 €HT, dont 65 000 €HT pour la tranche 2018. Pour ce projet, la commune a sollicité l'aide de la CAF à hauteur de 296 200 €

L'aide départementale pourrait s'élever à 1 088 049 € dont 39 000 € pour la tranche 2018.

ACQUISITION DE MATERIELS ET MOBILIERS POUR LA CRECHE

Les nouveaux locaux de la crèche permettent une capacité d'accueil de cinquante enfants repartis en 3 sections. Ces 3 espaces séparés comprennent chacun un dortoir, une salle de change et une salle d'activité. Des espaces jeux, une extension de la cuisine et la création d'un véritable espace de repos pour le personnel font également partis de l'aménagement de l'extension de la crèche.

Afin d'équiper ces nouveaux locaux, il est nécessaire d'acquérir du mobilier et du matériel supplémentaire.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 25 000 €HT. Pour ce projet, la commune n'a aucun autre financeur. L'aide départementale pourrait s'élever à 15 000 €

TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE CRECHE EN DOJO

La commune souhaite réhabiliter l'ancienne crèche pour en faire une salle de pratique d'arts martiaux et de sports de combat. L'équipement fera l'objet d'une démolition intérieure afin de ne conserver que l'enveloppe du bâtiment. Les locaux seront ensuite aménagés.

La salle comprendra un espace de pratique sportive, des vestiaires et sanitaires, un bureau pour l'enseignant, un local de stockage et des locaux techniques.

Le montant global de cette opération, prévue en 2018, s'élève à 511 400 €HT , dont 49 320 €HT pour la tranche 2018. Pour ce projet, la commune n'a aucun autre financeur. L'aide départementale pourrait s'élever à 306 840 € dont 29 592 €pour la tranche 2018.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 83 592 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 139 320 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015-10127U en application de la délibération n°61 du 30 octobre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incite à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL